

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 23 septembre 2013  
Séance tenue le 24 septembre 2013

Résolution: CM13 1020

---

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de l'Île-des-Soeurs et du boulevard René-Lévesque »**

Vu la résolution CM13 0472 de l'assemblée du conseil municipal du 27 mai 2013 adoptant comme projet de règlement P-13-015 le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de l'Île-des-Soeurs et du boulevard René-Lévesque »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 17 et 18 juin 2013 ainsi que les 9, 10, 11, 15 et 16 juillet 2013, tel qu'il appert dans son rapport daté du 4 septembre 2013;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) lors de l'assemblée du 23 septembre 2013, par sa résolution CM13 0905;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013, par sa résolution CE13 1514;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de l'Île-des-Soeurs et du boulevard René-Lévesque ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

Laurent BLANCHARD

---

Maire

Colette FRASER

---

Greffière adjointe

(certifié conforme)

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe

*Règlement 13-015*

*Signée électroniquement le 27 septembre 2013*